APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) - FOURNISSEURS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Participation au projet Armoires Phytosanitaire pour Exploitants Agricoles (APEX)

Emis par : CGSS Guyane |
Ref. : AMI-APEX-2026-001

Article 1 - Objet de l'Appel à Manifestation d'intérêt

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane (CGSS Guyane), organisme de protection sociale en charge de la prévention des risques professionnels sur le territoire, lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des fournisseurs et distributeurs de Guyane.

Dans le cadre du projet APEX, la CGSS Guyane recherche des entreprises en capacité de fournir 50 armoires basses phytosanitaires de 160 litres maximum.

Article 2 - Objectifs

Les objectifs de cette opération sont :

- D'Informer quant aux bonnes pratiques d'utilisation et de stockage des produits phytosanitaires,
- D'accompagner les exploitants afin de s'équiper de moyens de stockages aux normes.

Article 3 - Conditions de Participation

Pour prendre part à cet appel à manifestation d'intérêt les fournisseurs doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être à jour de ses cotisations URSSAF
- Être implanté en Guyane

Article 4 - Critères de Sélection

La commission de sélection CGSS évaluera les offres reçues selon la pondération suivante :

- Conformité technique et sécurité (40 %) : Qualité des matériaux, capacité des bacs de rétention, niveau de résistance mécanique/feu.
- Prix (30 %) : Coût global incluant le matériel, la livraison et les options.
- Ergonomie et modularité (20 %) : Réglage des étagères, lisibilité de la signalétique, présence de porte-documents.
- Délais de livraison et garanties (10 %) : Délai d'approvisionnement et conditions de SAV.

Article 5 - Pieces à Fournir

- Formulaire de candidature dument complété (disponible sur www.cgss-guyane.fr et sur simple demande à prevention-rp@cgss-guyane.fr)
- Extrait Kbis ou équivalent (de moins de 3 mois)
- Attestation URSSAF de moins de 6 mois
- Acceptation de la charte de participation signée (jointe au formulaire)
- Devis + fiche technique de l'armoire

Article 6 - Modalités de Dépôt des Candidatures

Comment candidater ?

Les dossiers de candidature doivent être transmis EXCLUSIVEMENT par voie électronique à l'adresse :

Prevention-rp@cgss-guyane.fr, avec pour objet de l'email : "AMI-APEX-2026 - Candidature - [Nom de votre entreprise]".

Les dossiers incomplets ou transmis après la date limite ne seront pas examinés.

Pour toute question, contacter le service Prevention CGSS Guyane par mail ou aux numéros suivants

- **06 94 23 31 68**.
- **06 94 20 38 54**

Article 7 - Contacts et Informations

Organisme émetteur	Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane (CGSS Guyane)
Service responsable	Direction des Risques Professionnels
Adresse	Espace Turenne Radamonthe - Route de Raban - 97300 Cayenne
Email de candidature	Prevention-rp@cgss-guyane.fr
Téléphone	06 94 23 31 68
Site internet	www.cgss-guyane.fr
Reference du présent AMI	AMI-APEX-2026-001

ANNEXE 1- FORMULAIRE DE CANDIDATURE AMI APEX 2026

A retourner avant le 30 novembre 2026 à prevention-rp@cgss-guyane.fr |

Objet : AMI-APEX-2026 - Candidature - [Nom entreprise]

Raison Sociale	
Forme Juridique	
SIRET / SIREN	
Adresse Siege Social	
Commune (Guyane)	
Nom du représentant légal	
Qualité du représentant	
Téléphone	
Email	
Site internet (si existant)	
Nom, prénom du commercial en charge du dossier	
Téléphone du commercial	

Engagements du fournisseur

Je soussigne(e) ....., certifie l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage :

- A ne pas diffuser de messages publicitaires contraires aux valeurs de la CGSS (voir Annexe 2).
- A respecter le cahier des charges décliné en Annexe 3

Date : ...../...../2026 Signature et Cachet :

CGSS Guyane - Direction des Risques Professionnels
www.cgss-guyane.fr | prevention-rp@cgss-guyane.fr | 06 94 23 31 68 – 06 94 20 38 54
Espace Turenne Radamonthe Route de Raban – CS 37015 - 97307 CAYENNE Cedex

ANNEXE 2 : Valeurs et missions de la CGSS Guyane

La Sécurité Sociale est une assurance qui couvre tous les risques de la vie. C'est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes.

La Sécurité Sociale est une branche professionnelle dont l'activité est fondée sur le principe de **solidarité, d'équité, de respect et d'égalité des chances.** La **qualité de service** est au cœur des préoccupations de l'ensemble des salariés de la Sécurité Sociale.

La CGSS Guyane a ainsi pour missions :

- L'affiliation des assurés sociaux ;
- La gestion du risque maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladies professionnelles ;
- La gestion du risque vieillesse pour tous les salariés y compris agricoles et pour les exploitants agricoles ;
- La protection sociale des travailleurs de l'agriculture : non-salariés uniquement pour les DOM et les salariés de la branche agricole relevant du régime général ;
- Le recouvrement des cotisations du Régime Général et de la Mutualité Sociale Agricole ;
- La prévention et la tarification des accidents du travail, la prévention des maladies professionnelles.

Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de la prévention santé en faveur des salariés et des exploitants agricoles.

ANNEXE 3 : Cahier des charges des armoire de stockage phytosanitaire

1. Objet

Fourniture et installation d'une armoire de stockage destinée au rangement sécurisé des produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, fongicides, biocides et produits assimilés) conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des personnes et de l'environnement.

---

2. Références réglementaires

L'armoire devra être conforme :

- Au Code du travail relatif au stockage des produits dangereux.
- Aux prescriptions de l'INRS concernant le stockage des produits chimiques.
- Aux exigences et normes applicables aux armoires de stockage des produits phytosanitaires.

---

3. Caractéristiques techniques minimales

Structure

- Construction en acier monobloc soudé.
- Épaisseur minimale :
  - Corps : 10/10e mm.
  - Portes : 12/10e mm.
- Revêtement anticorrosion par peinture époxy polymérisée.

Capacité

- Volume utile minimum : 160 litres maximum.
  - Charge admissible minimum : 100 kg par étagère.

Fermeture

- Fermeture à clé triangulaire ou serrure à cylindre.
- Système anti-effraction.
- Minimum 2 clés fournies.

---

4. Ventilation

L'armoire devra comporter :

- Une ventilation naturelle haute et basse.
- Ou une possibilité de raccordement à un système d'extraction mécanique.

Les ouvertures devront permettre l'évacuation des vapeurs et éviter leur accumulation.

---

5. Rétention des produits

L'armoire sera équipée :

- D'un bac de rétention intégré sous chaque niveau et en fond

Caractéristiques :

- Acier galvanisé
- Résistance aux produits corrosifs et phytosanitaires.

---

6. Étagères

- Étagères réglables en hauteur.
- Étagères anti-déversement ou caillebotis.
- Résistance chimique adaptée aux produits stockés.

---

7. Documentation à fournir

Le fournisseur devra remettre :

- Notice d'utilisation.
- Certificat de conformité.
- Fiches techniques.
- Préconisations d'entretien.
- Déclaration de capacité de rétention.

---

8. Prestations Attendues et Livrables

Le prestataire ou fournisseur devra proposer la livraison du matériel sur site, avec prise en charge du déchargement, à une adresse qui sera désignée par la CGSS Guyane.